

E²HS Highway

Mélange de **semences pures** de graminées

Adapté pour l'établissement d'une pelouse pour le bordes de Autoroutes

ESPÈCES - semences pures

Fléole des prés - <i>Phleum pratense</i>	20 %
Fétuque rouge traçante - <i>Festuca rubra</i>	18 %
Fétuque élevée - <i>Festuca arundinacea</i>	15 %
Ivraie vivace - <i>Lolium perenne L.</i>	15 %
Fétuque durette - <i>Festuca ovina</i>	10 %
Agropyre - <i>Thinopyrum intermedium</i>	10 %
Trèfle alsike - <i>Trifolium hybridum</i>	4 %
Pâturin du Kentucky - <i>Poa pratensis</i>	3 %
Trèfle rouge - <i>Trifolium pratense</i>	3 %
Lotier corniculé - <i>Lotus corniculatus</i>	2 %

FORMAT

Unitaire	10 kg
Palette	50 x 10 kg

TAUX DE SEMIS

- Pour Hydroensemencement : 200 à 285 kg/ha

Mélange de semences conforme au Règlement sur les semences Mélange à pelouse Canada no. 1

- E²HS ne fait aucune garantie au-delà de celle exprimée ci-haut. Si un produit n'est pas conforme à la représentation décrite, la seule alternative à l'acheteur est d'émettre un avis par écrit à E²HS à ce sujet, dans un délai maximal de 14 jours suivants la réception, Tout produit jugé non conforme sera remplacé ou remboursé à sa valeur nominale. En aucun cas, E²HS ne peut être tenu responsable de dommages spéciaux, direct ou conséquents, ni de dommages d'aucune sorte dus à la présence ou à l'utilisation des produits livrés, qu'ils soient utilisés seuls ou avec d'autres substances. E²HS rejette toute responsabilité provenant de l'utilisation de ses produits. Aucune réclamation ne pourra excéder le coût d'achat net.

